



02 SEP. 2020

DREAL

1 rue Recteur Daure

CS 60040

14006 CAEN cedex 1

FALAISE, le 31 Août 2020

LR/AR

Objet : déclaration d'intention de travaux

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réglementation, veuillez trouver ci-joint la nouvelle demande d'examen du projet de boisement de terres agricoles pour le compte de la SCI BONAPARTE, sur la commune de Sainte Marguerite de Carrouges (61). Celle-ci remplace la demande déposée en 2019, et constitue une 2eme demande. Elle tient compte de la réserve faite en surface pour maintenir les zones humides hors du projet de boisement.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Gestionnaire Forestier Professionnel

Anthony GUTH

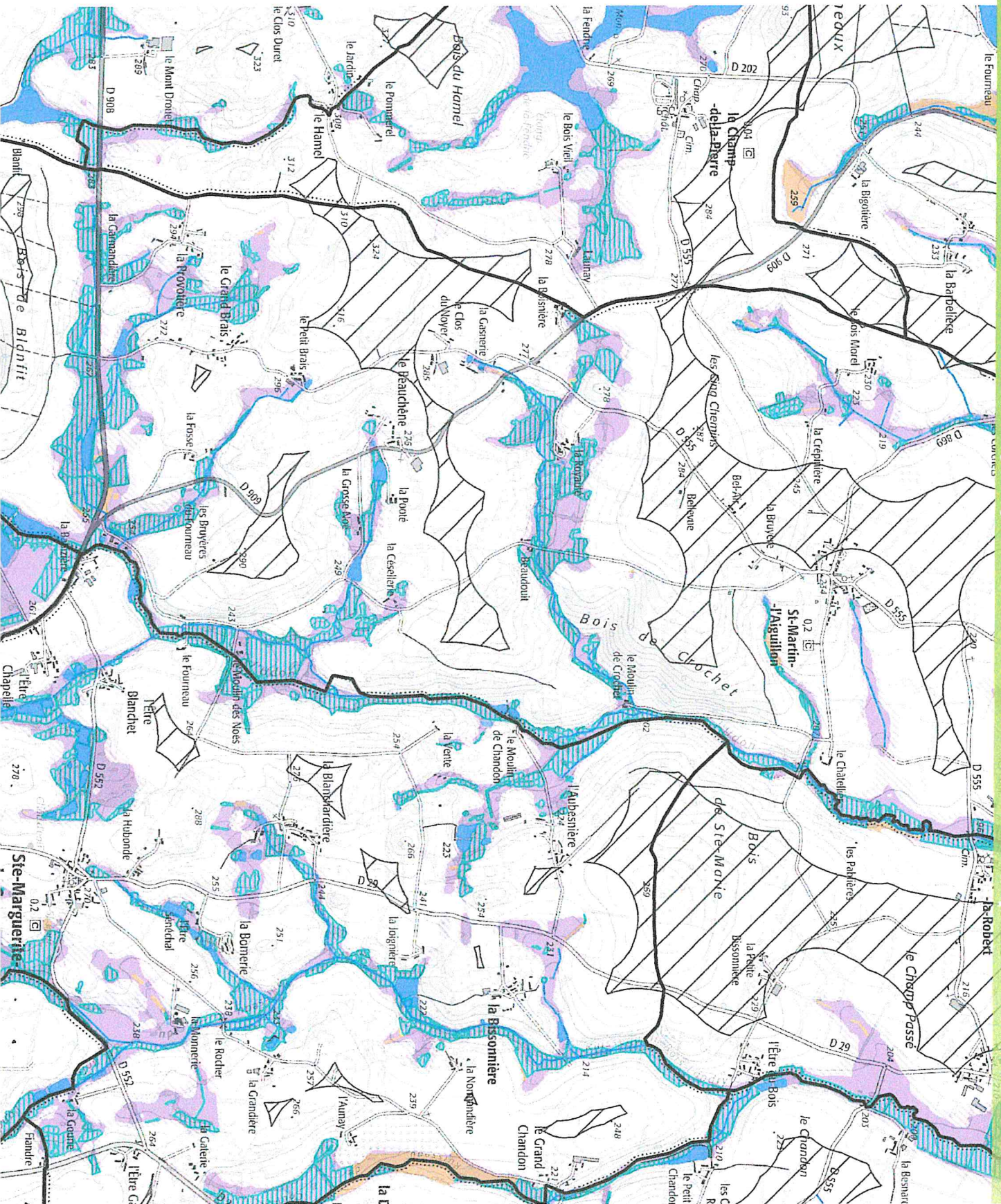
Inventaire régional des Zones Humides (ZH) et des Milieux Prédiposés à la Préservation



Etat de la connaissance :
septembre 2019

Sainte-Marguerite-de-Carrouges
Code INSEE: 61419

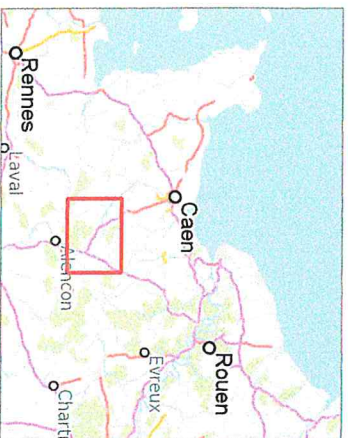
- Zones humides
- Inventaire terrain ou réglementaire
 - Autres (Photo-interprétation, non défini)
 - Zones humides dégradées
 - Milieux fortement prédiposés à la présence de zone humide
 - Milieux faiblement prédiposés à la présence de zone humide
- Qualité du modèle MPPZH
- Tiès faible
 - A confirmer
 - Manque de données
- Cours d'eau
- Mares, étangs, lacs, surfaces en eau
- Limites communales



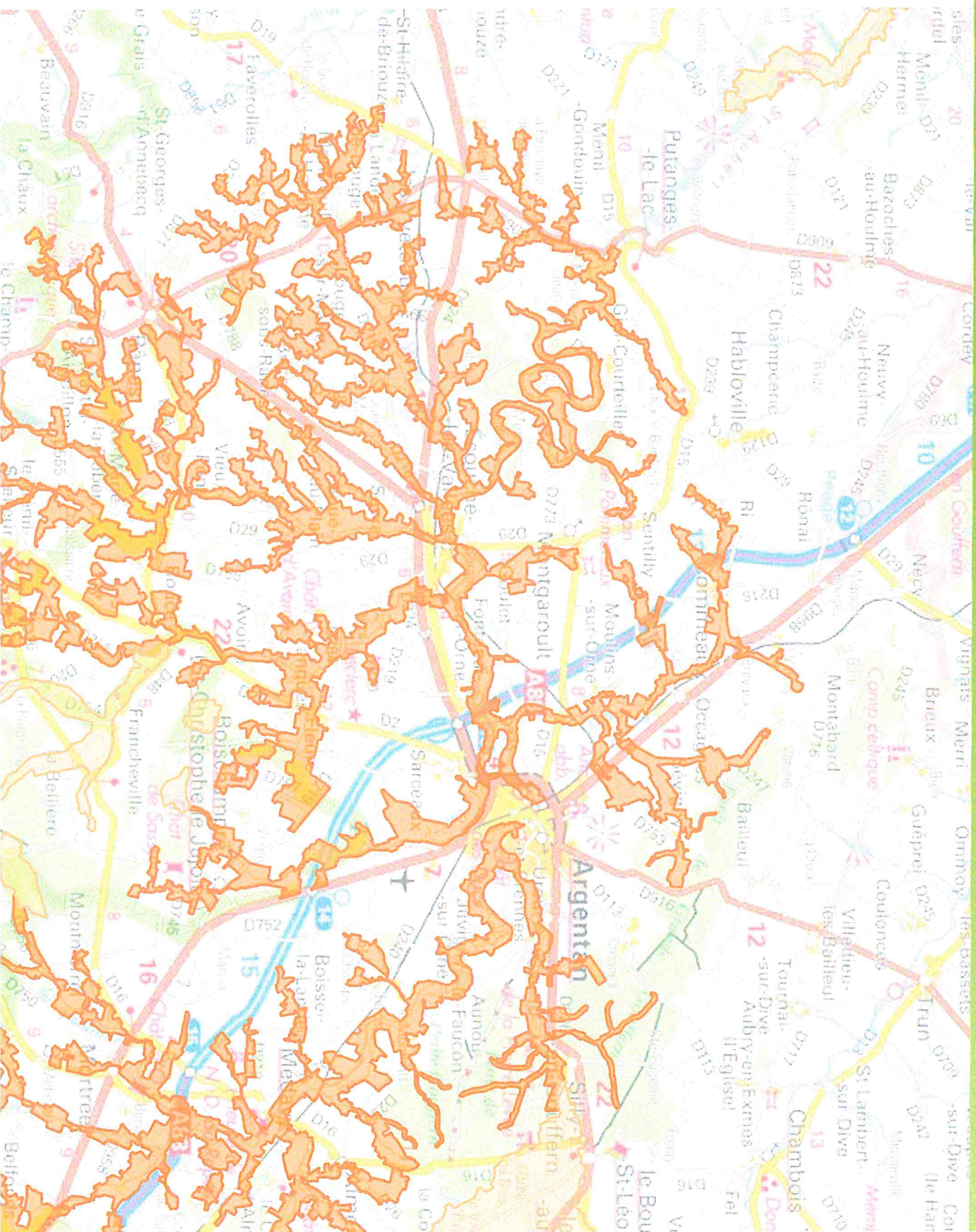
Cette carte représente une mise à jour sur cette commune.
Elle ne doit pas être utilisée pour les communes voisines.
Il est fortement conseillé de se reporter à la notice avant l'interprétation de cette carte.

Natura 2000 en Normandie

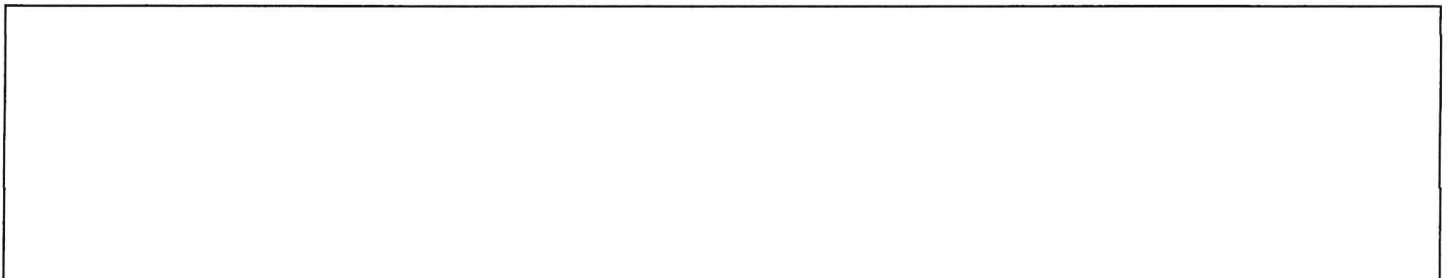
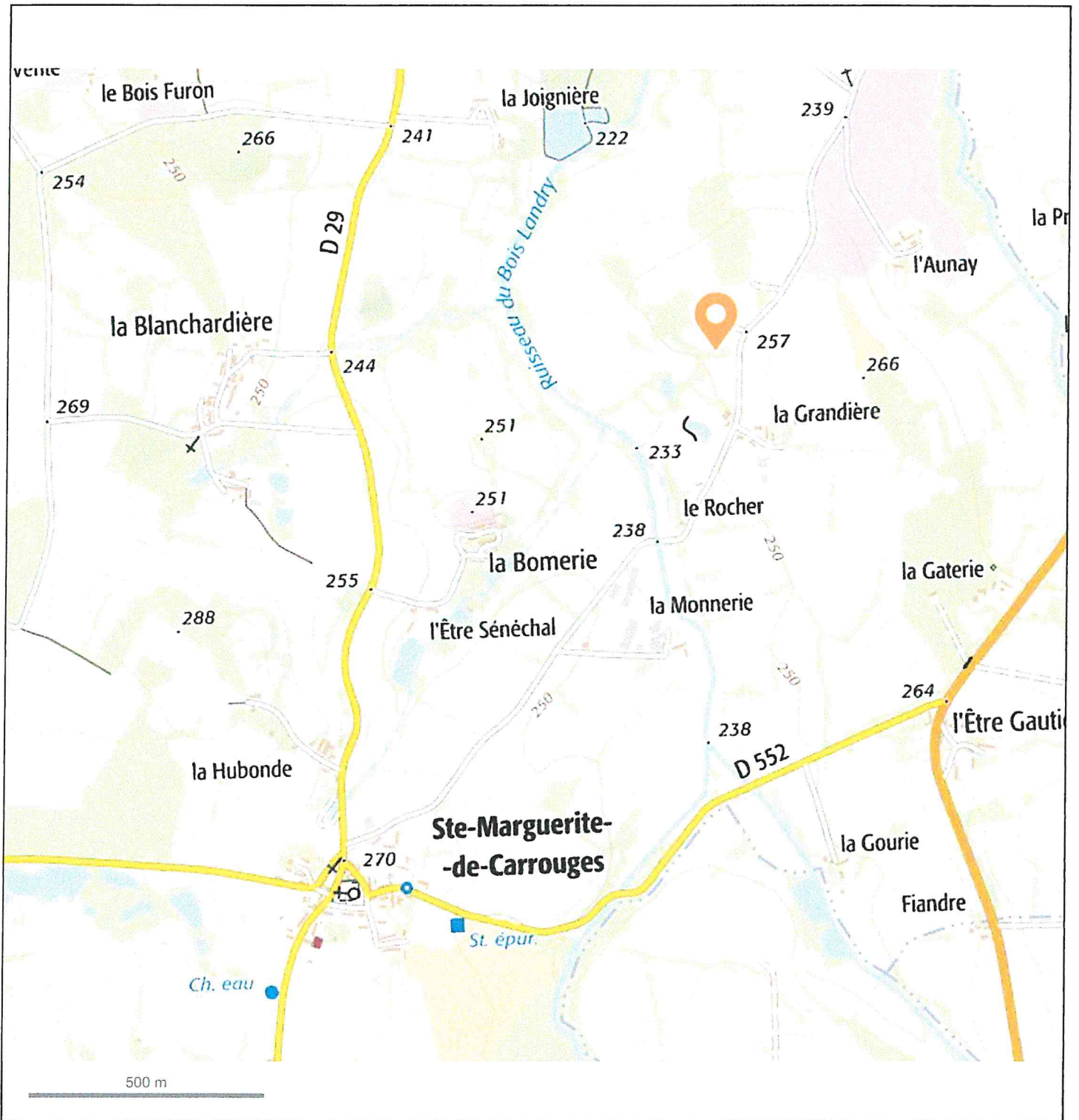
Site: Haute vallée de l'Orne et affluents - FR2500099



-  Site Natura 2000 - FR2500099
-  Autre site (ZSC)



Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux Informations liées au site



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
Orne

Commune :
STE MARGUERITE DE CARROUGES

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

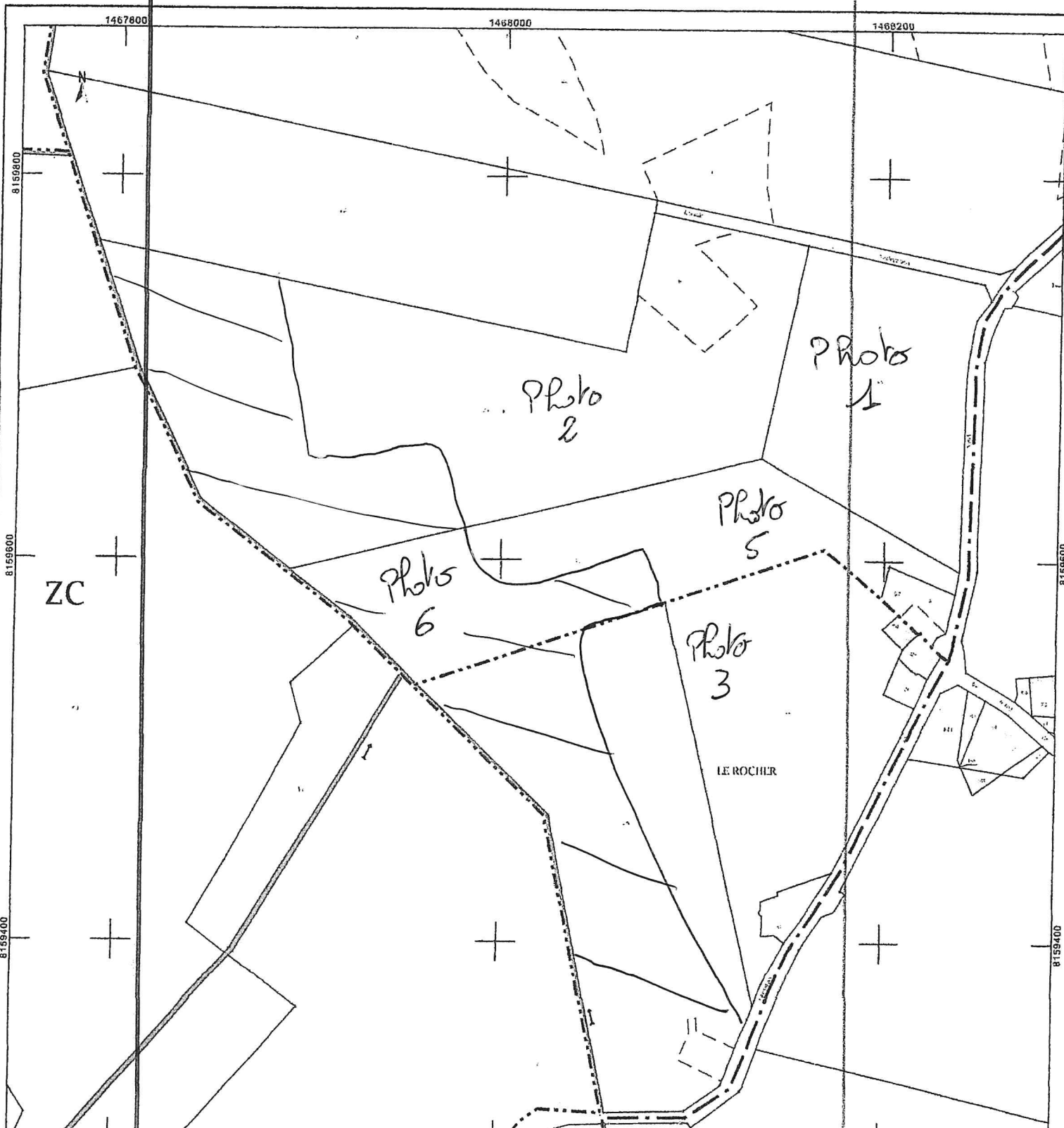
Date d'édition : 04/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Atelier Topographique et de Gestion
Cadastrale
d'Alençon Cité Administrative 61013
61013 Alençon Cedex
tél. 0233327129 -fax 0233327130

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Photographies 1 et 2

graminées présentes: ray grass, orthie, pissenlit, chardon, bouton d'or



Photographie 3 et 4

graminées présentes: ray grass, pissenlit, fougère aigle



Photographie 5

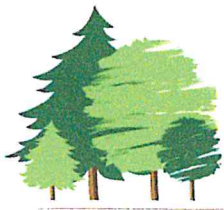
graminées présentes: fougère aigle, orthie et chardon



Zone non concernée par le projet de boisement

Photographie 6





Descriptif projet de boisement de terres agricoles 2eme demande

Propriété de SCI BONAPARTE

Commune de Sainte Marguerite de Carrouges (Orne)

Surface cadastrale : 9ha 33a

Surface du projet de boisement: 5ha 50a

Itinéraire technique

Un travail du sol est prévu sur l'ensemble de la surface, sous solage des lignes de plantation par tracteur agricole équipé d'une dent type « BECKER », tous les 3,50m d'axe en axe dans le sens de la pente.

Suite à cette première intervention, un passage de rotovateur tracté est prévu également sur l'ensemble de la surface, afin de casser les mottes de terres, et ainsi faciliter la reprise des plants.

Les parcelles seront boisées en feuillus sur les parcelles ZC 23a partie 24 partie 27 partie 28 partie et 83 partie. L'essence majoritaire sera le chêne sessile en mélange pied par pied avec un châtaignier ou un chêne rouge d'Amérique. Une bande enherbée de 6m de large minimum sera maintenu en bordure des fossés et cours d'eau. La densité de plantation sera de 1250 plants par hectare, soit un écartement entre les lignes de 3,50m et sur la ligne de plantation de 2.30m.

L'ensemble des plants seront protégés par des protections individuelles de type gaine de diamètre 14cm et 120cm de hauteur.

Une bande enherbée est maintenue sur 6m sur le pourtour du boisement, ainsi que le maintien des haies et arbres existants sur l'ensemble des prairies. Les zones humides seront maintenues en état, sans intervention.

Origine et taille des plants utilisés :

Chêne rouge d'Amérique étiquette verte QRU 901 Nord-Ouest racine nue hauteur 30/50cm de 2ans.

Châtaignier étiquette verte CSA 101 Massif Armoricaïn racine nue hauteur 25/40cm de 2ans.

Chêne sessile étiquette verte QPE 103 Massif Armoricaïn racine nue hauteur 30/50cm de 2ans.

Fait à Falaise, le 27 Août 2020

Le Gestionnaire Forestier Professionnel

Anthony GUTH

Zones exclues du projet de boisement de terres agricoles.

